

PERMIS "PATIO OU GALERIE"

Nom du requérant:

Téléphone:

Adresse:

Adresse des travaux:

Entrepreneur:

Responsable:

Téléphone:

Adresse:

Date:

Date début des travaux:

Date fin des travaux:

Type;

Valeur des travaux:

txs incluses

Travaux effectués;

Plancher;

hauteur à partir du sol:

Garde et main-courante;

hauteur:

Base:

qté:

Dimension patio: Largeur X Longueur X Hauteur:

Dimension deck: Largeur X Longueur X Hauteur:

Piscine annexée Oui Non

Dimension galerie: Largeur X Longueur X Hauteur:

Localisation:

Démolition de l'existant:

L'article 9.8.8.1. du Code de construction indique que des garde-corps sont obligatoires lorsqu'un balcon (terrasse ou véranda) ; Entre 600 mm (24 po) et 1 800 mm (5 pi 11 po) du sol, le garde-corps doit avoir une hauteur d'au moins 900 mm (36 po). Si le balcon est à plus de 1 800 mm (5 pi 11 po) du sol, la hauteur minimale exigée par le Code devient 1 070 mm (42 po). Garde-corps accès piscine 1200mm (48po).

Information supplémentaire;

*SIGNATURE
REQUÉRANT*

- 1- *****IMPORTANT***** Joindre les documents suivants à votre demande:
- 2- Plan et/ou croquis d'implantation
- 3- Croquis pour nouvelle construction

Coût du permis:
Règ. 2011-190 Annexe 1

À compter du moment où l'ensemble des renseignements et documents exigés sont fournis, conformes et ne comportent pas d'erreurs, le fonctionnaire désigné dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour délivrer ou refuser une demande permis. (Art. 44 RÈGLEMENTS SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – RÈGLEMENT NO 2011-190 VERSION REFONDUE (21 octobre 2020))